

—
Arrondissement de Grasse
—

MAIRIE DE PEGOMAS



—
06580
—

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50

Pégomas, le 18 Février 2026

Madame le Maire de PEGOMAS
A
Mesdames et Messieurs les membres
du conseil municipal de PEGOMAS

Objet : Convocation au conseil municipal du Mardi 24 février 2026

**Affaire suivie par : Julia GALINDO (DGS), Marie-Hélène DEROUILHE, affaires générales :
04.97.05.25.37**

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Conformément aux dispositions des articles L2121-7 et suivants et L2121-10 à L2121-12 du CGCT, je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil municipal de PEGOMAS qui se tiendra le :

MARDI 24 FEVRIER 2026 à 18H00

dans la salle du conseil – Hôtel de Ville

169, avenue de Grasse 06580 PEGOMAS

Les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents afférents à ce conseil municipal, à savoir : l'ordre du jour, les projets de délibérations comprenant une note de synthèse et les documents annexes, le procès-verbal du conseil municipal du mardi 27 janvier 2026.

Ces documents sont téléchargeables sur la plate-forme :

<https://customer.mycompanyfiles.fr/>.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma sincère considération.



Florence SIMON

Maire de PEGOMAS

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 FEVRIER 2026 A 18 H 00**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Mardi 27 janvier 2026
- Désignation du secrétaire de séance.
- Tableau des décisions

DELIBERATIONS

FINANCES

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2026 (DL2026_08)

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

2. APPROBATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES, DESTINEES A ASSURER LA CONTINUITE DES VOIES DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE SUR LES PISTES DFCI SUIVANTES : PISTE DES HARKIS ET PISTE DU GRAND DUC (DL2026_09)

RESSOURCES HUMAINES

3. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL UNIQUE COMMUNE – CCAS (DL2026_10)
4. CREATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS (I.F.C.E.) (DL2026_11)
5. REGULARISATION D'ATTRIBUTION DES TITRES RESTAURANT (DL2026_12)

NB : si un élu est concerné directement ou indirectement par une ou plusieurs délibérations prévue(s) à l'ordre du jour, il lui est demandé de le signaler avant le début de la séance du conseil municipal afin d'éviter tout conflit d'intérêt.